

Votre opinion sur la candidature au Patrimoine Mondial de « La Cité de Carcassonne et de ses châteaux sentinelles de montagne »

> Êtes-vous favorable à cette candidature ? Oui Non

> Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

> Avez-vous des attentes particulières à l'égard de la candidature ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

> Autre(s) remarque(s) :

.....

.....

.....

.....

> Votre logement sur Montségur est-il : une résidence principale une résidence secondaire



« La Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne »

Candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Livret de consultation des habitants de Montségur et ses environs

Madame, Monsieur,

Le Département de l'Aude et l'Association Mission Patrimoine Mondial portent depuis 2012 le projet de candidature pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO de la « Cité de Carcassonne (déjà inscrite en 1997) et de ses châteaux sentinelles de montagne », comprenant les châteaux de Lastours, Termes, Aguilar, Peyrepertuse, Quéribus, Puilaurens et Montségur. Dans ce cadre, ils ont missionné un groupement de professionnels afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan de gestion qui permettra de définir un programme d'actions pour préserver, entretenir et valoriser chacun de ces monuments dans leurs dimensions collective et individuelle.

L'élaboration du plan de gestion repose sur une association étroite des communes, des acteurs locaux et des habitants. C'est pourquoi une enquête sociologique ainsi que des ateliers de concertation devaient être organisés sur chacun des sites. La situation sanitaire et les restrictions induites n'ont cependant pas permis de maintenir l'atelier qui avait été planifié sur Montségur le 26 janvier 2021, et pour lequel vous aviez été nombreux à manifester un intérêt.

Dans l'attente de vous retrouver, nous nous permettons donc de vous adresser ce fascicule, qui vise à recueillir vos perceptions du château ainsi que votre opinion et vos attentes à l'égard de la candidature. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à le compléter afin d'alimenter le travail de diagnostic en cours.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir **déposer ce fascicule dans la boîte aux lettres de la mairie de Montségur ou de le transmettre par voie électronique à mairie.montsegur@orange.fr, avant le jeudi 11 mars.**

Vous remerciant par avance de votre mobilisation.

Contexte et enjeu de la démarche de concertation

Rappel synthétique des fondements de la candidature

La candidature prend appui sur la reconnaissance d'une Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) qui a été définie par un conseil scientifique et qui repose sur les dimensions suivantes :

> Un ensemble de châteaux formant un système défensif d'ensemble, mis en place par le Roi de France à l'issue de la croisade des albigeois (1209-1229) afin de contrôler un territoire et une frontière, et dont le centre militaire et administratif était Carcassonne ;

> La diffusion d'un modèle de forteresse royale depuis le nord de la France vers le bassin méditerranéen, et son adaptation à des crêtes montagneuses et une géographie escarpée ouverte sur le grand paysage.

La candidature, où en est-on ?

Juillet 2013 : Création du comité scientifique

Avril 2017 : Inscription sur la liste indicative des Biens Français du Patrimoine Mondial de la Cité de Carcassonne et de ses châteaux sentinelles de montagne

2019 : Création de l'association Mission Patrimoine Mondial

2020 – 2022 : Élaboration du plan de gestion

« Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou tout autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devra être conservée, de préférence par des moyens participatifs. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé »*

*Extrait des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial - 1972

Les 6 phases d'étude du plan de gestion

- 1 - Diagnostic multithématique des 8 sites
- 2 - Définition de la zone tampon des monuments
- 3 - Définition d'une stratégie de sensibilisation et de médiation
- 4 - Définition des principes de préservation et de gestion
- 5 - Elaboration des plans d'actions locaux
- 6 - Ecriture du plan de gestion global

Les dimensions d'un plan de gestion



Un document qui définit et planifie des mesures de préservation, d'entretien et de valorisation des monuments, à l'échelle des châteaux, de leur écrin paysager et du Bien en série. Conçu à partir de diagnostics thématiques et techniques, mais aussi de temps de concertation à chaque phase de la démarche.



Vos perceptions du château du Montségur et de son environnement

> Parmi les photos ci-contre, lesquelles (dans la limite de 2) vous semblent les plus représentatives de Montségur? Pourquoi ?

> Parmi les photos ci-contre, lesquelles (dans la limite de 2) souhaiteriez-vous mettre en avant ? Pourquoi ?

> Parmi les photos ci-contre, lesquelles (dans la limite de 2) appréciez-vous le moins ? Pourquoi ?

> Avez-vous un souvenir ou une anecdote personnelle à partager à propos du château de Montségur ?

